

Mairie de Malataverne

Drôme

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal**  
**du lundi 8 septembre 2025 à 19h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 8 septembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 10**

**Procurations : 4**

**Absents excusés : 5 absents non excusés : 4**

**Date de la convocation : le 4 septembre 2025**

**Etaient Présents :** ALLIEZ Véronique, JAILLON Marion, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, PUEL Jean-Marie, PINEL Francette, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, DURAND-ESPIC David.

**Procurations :** DEREUDER Johann donne pouvoir à Francette PINEL, ROUVEURE Pascal donne pouvoir à ALLIEZ Véronique, SECARD Marie donne pouvoir à CHARMASSON Laurence, MANFREDI Laurence donne pouvoir à MAGNAC Virginie.

**Absents excusés :** DEREUDER Johann, Marie SECARD, Pierre BEY, Pascal ROUVEURE, Laurence MANFREDI.

**Absents non excusés :** GLAUDIO Archange, Emilie DECHILLY, Samuel COURBIERE, Hélène PASTOUREL.

**Secrétaire de séance :** DELAHAYE Laurent

**1-25-57 Délibération portant autorisation de passer une convention fourrière avec le garage Reynier**

Vu la délibération 1-21-027 en date du 30 mars 2021, portant autorisation de signature d'une convention de fourrière automobile avec le gardien de fourrière : garage MARCHAL,

Vu la délibération 1-21-059 portant autorisation de signature d'une convention de fourrière automobile avec le gardien de fourrière GARAGE CORDEIL

Madame le Maire expose que le garage CORDEIL part bientôt à la retraite et le garage REYNIER a retrouvé un agrément en Drôme. Elle propose donc d'anticiper le départ à la retraite et de conventionner avec la société « Garage REYNIER » garage, Quartier Planzolle, Zone Ducros à Viviers 07220, représentée par son gérant, monsieur REYNIER Jean-Raymond, agréé comme gardien de fourrière par l'arrêté préfectoral N° 2025-07-02-004 en date du 08 juillet 2025.

Madame le maire porte lecture de la convention et propose de passer cette convention pour trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'UNANIMITE**,

- **AUTORISE** l'établissement et la signature par le maire d'une convention de fourrière automobile avec le gardien de fourrière agréé garage REYNIER dont un exemplaire est joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire au règlement du dossier de fourrière automobile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 8 septembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.  
Affiché le : 8 septembre 2025

Le Maire,  
Véronique ALLIEZ

